

# Concours de bourses d'excellence

2026-2027



**FOIRE AUX QUESTIONS  
CANDIDAT-E-S**

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| LES ACTEURS DANS LE CADRE DU CONCOURS.....  | 2  |
| LA FORMATION PROFESSIONNELLE .....          | 3  |
| LE CONCOURS .....                           | 7  |
| L'INSCRIPTION AU CONCOURS .....             | 8  |
| Processus .....                             | 8  |
| Admissibilité .....                         | 9  |
| Informations et documents à soumettre ..... | 12 |
| Général.....                                | 12 |
| Section Documents d'identité .....          | 12 |
| Section Formulaire de candidature .....     | 13 |
| Section Documents scolaires.....            | 14 |
| Section Niveau de langue.....               | 16 |
| Section Références .....                    | 18 |
| Section Prix et distinctions.....           | 19 |
| DÉPÔT DE MA CANDIDATURE .....               | 20 |
| APRÈS LA SÉLECTION .....                    | 22 |

## LES ACTEURS DANS LE CADRE DU CONCOURS

---

### Qui est responsable des Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité?

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) appuie financièrement les élèves internationaux en formation professionnelle à travers ses programmes de bourses d'excellence et d'exemptions de droits de scolarité. Il assure notamment l'encadrement stratégique et financier du Concours. Des normes et des approbations ministérielles font partie intégrante du Concours.

Ce ministère est responsable plus généralement de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes au Québec.

L'administration des Programmes et du Concours a été mandatée à Éducation internationale, via son service Québec métiers d'avenir, dans le cadre d'une entente de services professionnels. À ce titre, elle est responsable de la gestion du Concours pour tous les aspects liés à la promotion, au dépôt des candidatures, à la sélection des récipiendaires et à leur accompagnement.

### Qu'est-ce qu'un centre de formation professionnelle au Québec ?

Un centre de formation professionnelle (CFP) est une école publique qui offre de la formation professionnelle, surtout axée sur l'apprentissage d'un métier concret. Le rôle du CFP est :

- De former des travailleurs qualifiés pour le marché du travail ;
- D'offrir une formation pratique, souvent avec des stages.

À la réussite de la formation, le ministère de l'Éducation du Québec délivre un Diplôme d'études professionnelles (DEP) à l'élève.

Les termes « Centre de services scolaire (CSS) » et « Commission scolaire (CS) » sont aussi fréquemment utilisés. Ces CSS et CS sont des organismes publics administratifs qui gèrent et soutiennent les écoles d'un territoire donné, dont les CFP. Ainsi, au sein d'un même CSS ou CS, nous pouvons trouver un ou plusieurs CFP, de même que des écoles primaires et secondaires.

 Renseignez-vous sur la [formation professionnelle](#).

## Qu'est-ce qu'Éducation internationale et son service Québec métiers d'avenir ?

Éducation internationale est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, Éducation internationale les réunit, les appuie et les représente afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois vers l'international.

Québec métiers d'avenir (QMA) est un service d'accompagnement personnalisé créé par Éducation internationale pour les personnes qui souhaitent étudier en formation professionnelle et vivre une expérience unique au Québec.

Le ministère de l'Éducation du Québec mandate Éducation internationale pour la gestion de plusieurs programmes, dont le Concours.

🔗 Pour en savoir plus sur la Coopérative : [Éducation internationale](#)

🔗 Pour en savoir plus sur le service d'accompagnement : [Québec métiers d'avenir](#)

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE

---

### Qu'est-ce que la formation professionnelle ?

La formation professionnelle mène à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Ces formations de courte durée (9 mois à 2 ans) sont axées sur l'apprentissage d'un métier et privilégient l'enseignement de compétences en lien direct avec le marché du travail.

Pour certains DEP, il est possible de se perfectionner en effectuant une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), dont la durée varie entre 3 et 6 mois.

Ces diplômes officiels sont délivrés par le ministère de l'Éducation du Québec.

### Ai-je la possibilité de m'inscrire au Concours pour étudier dans un Cégep (formation collégiale technique) ou à l'université?

Le Concours de bourses d'excellence et d'exemption des droits de scolarité offert par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et géré par Québec métiers d'avenir vise uniquement la formation professionnelle. Si vous participez à ce Concours, vous ne pourrez pas vous inscrire dans un Cégep ni une université. L'inscription se fera pour une formation professionnelle.

Notez toutefois que le Programme de bourses d'excellence est aussi offert en formation universitaire et en formation collégiale technique. Cliquez sur les liens suivants si vous êtes intéressé-e par la [formation universitaire](#) ou [collégiale technique](#).

## Pourquoi faire une formation professionnelle au Québec ?

La formation professionnelle au Québec est reconnue pour son approche pratique. Vous apprenez un métier directement lié aux besoins du marché du travail (ex. : santé, construction, informatique, mécanique, cuisine). Ainsi :

- Vous développez des compétences concrètes ;
- Vous êtes prêt à travailler rapidement après vos études.

De plus, au Québec, plusieurs secteurs manquent de main-d'œuvre qualifiée. Les diplômés de la formation professionnelle sont donc très recherchés.

Vous aurez aussi la possibilité de travailler pendant votre formation, à temps partiel (24h/semaine maximum) durant les semaines régulières de cours, et à temps plein durant les vacances scolaires, grâce au travail hors campus.

[Travail hors campus](#)

## Quel diplôme obtient-on à la fin de la formation ?

Les formations proposées permettent d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) délivré par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Ces diplômes sont très bien reconnus sur le marché du travail.

## Combien de temps dure une formation ?

La durée varie entre 9 mois et 2 ans, selon les formations.

## Est-ce que tous les centres offrent la même qualité de formation ?

Oui, les formations doivent toutes offrir le même contenu aux élèves, peu importe le centre dans lequel elles sont dispensées. De plus, les centres de formation avec lesquels nous collaborons offrent tous des infrastructures ultramodernes et des équipements à la fine pointe de la technologie permettant d'optimiser l'apprentissage.

## Quels sont les critères de réussite en formation professionnelle ?

En formation professionnelle, chaque compétence est évaluée de façon individuelle. Un seuil de réussite est déterminé pour chacune des compétences, par exemple 80 points sur 100. Les mentions « Succès » ou « Échec » apparaissent sur le relevé des apprentissages, si l'élève atteint ou non le seuil de réussite.

L'élève obtient des points en fonction des critères d'évaluation déterminés, qui seront partagés par le personnel enseignant au moment venu.

Si l'élève échoue une compétence, il a la possibilité de repasser l'examen. En temps normal, un élève qui échoue deux fois une compétence doit la reprendre en entier, y compris les cours. Cela peut toutefois retarder l'élève dans sa formation.

Certaines compétences ont des seuils de réussite plus élevés, notamment dans les domaines de la santé, où l'obtention d'une note parfaite est souvent exigée.

## Qu'est-ce qu'un « service d'accueil » ?

Certains centres de formation offrent des services supplémentaires au sein de leur établissement, afin de veiller au bon accueil de leurs élèves internationaux. Les services d'accueil varient selon les centres de formation.

Les services qui peuvent être proposés sont listés ci-dessous :

- Intégration au milieu de vie ;
- Accueil à l'arrivée ;
- Intégration scolaire ;
- Intégration pour la famille ;
- Information générale et le suivi administratif ;
- Accompagnement pour le logement.

## Quelles sont les formations offertes dans le cadre du Concours ?

Les centres de formation professionnelle déterminent quelles formations ils souhaitent offrir dans le cadre du Concours. La plupart des formations sont priorisées par le ministère de l'Éducation. Un ratio de 50 % de formations priorisées doit être respecté dans l'octroi des bourses et exemptions. La liste des formations priorisées se trouve en Annexe 1 du [Guide d'instructions](#).

Toutes les formations se trouvant dans la liste des formations priorisées ne sont pas disponibles pour l'inscription au Concours.

Le fait de s'inscrire dans une formation non priorisée n'empêche pas la possibilité d'une sélection comme récipiendaire d'une bourse.

## La formation professionnelle au Québec permet-elle l'accès au permis de travail postdiplôme ?

L'accès au permis de travail postdiplôme n'est pas garanti et varie selon les formations. En effet, il est possible que la formation que vous ayez choisie ne soit pas admissible au permis de travail postdiplôme.

👉 La plateforme d'inscription au Concours vous indiquera si la formation est admissible ou non en date du jour. Notez que l'admissibilité des formations peut changer à tout moment. Une formation admissible aujourd'hui pourrait ne pas être admissible au permis de travail postdiplôme au moment de la demande et/ou après, et vice-versa.

🔗 Consultez la liste des codes CPE liés à chacune des formations professionnelles, sur le site du gouvernement du Québec : [Tableau regroupant les programmes d'études de formation professionnelle](#)

🔗 Vérifiez l'admissibilité du programme souhaité, en utilisant le code CPE, sur le site du gouvernement du Canada : [Permis de travail postdiplôme : Critères relatifs au domaine d'études - Canada.ca](#)

## LE CONCOURS

---

### Combien coûte l'inscription au Concours ?

Le Concours est **GRATUIT**. Si vous débutez l'inscription au Concours et que des frais d'ouverture de dossier sont exigés, vous n'êtes pas au bon endroit. Redirigez-vous vers la plateforme d'inscription : [bourses.boursesqma.com/login](https://bourses.boursesqma.com/login)

### Vous parlez de régions et/ou de formations priorisées, quelles sont-elles ?

Les formations et régions priorisées sont déterminées par le ministère de l'Éducation, afin de s'assurer que des récipiendaires soient sélectionnés pour au moins 50 % des régions et des formations priorisées. Les listes sont disponibles en Annexes. [Guide d'instructions](#).

Toutes les formations se trouvant dans la liste des formations priorisées ne sont pas disponibles pour l'inscription au Concours.

Toutes les régions du Québec ne sont pas représentées dans le cadre du Concours.

Le fait de s'inscrire dans une formation ou dans une région non priorisée n'empêche pas la possibilité d'une sélection comme récipiendaire.

### Je suis inscrit-e dans un cégep ou une université, dois-je annuler pour m'inscrire au Concours ?

Si vous êtes récipiendaire, vous devrez annuler votre admission au cégep ou à l'université, afin de faire votre formation dans un centre de formation professionnelle. En attendant les résultats, vous pouvez maintenir votre admission.

Toutefois, assurez-vous que vous êtes bien informé-e sur ce qu'est la formation professionnelle. En voici une brève description: « La totalité de la formation est consacrée à l'apprentissage du métier (il n'y a pas de formation générale). Les compétences nécessaires à la pratique du métier sont définies par les acteurs du marché du travail. À la fin de ses études, l'élève a donc le profil exact de compétences requises par les entreprises, ce qui favorise son embauche et son intégration au marché du travail. »

Nous vous invitons donc à bien prendre connaissance de ce qu'est la formation professionnelle (les formations proposées, leur contenu, leur durée, les métiers accessibles grâce à elles), afin de vous assurer qu'elle correspond bien à vos besoins et objectifs. La formation professionnelle **n'est pas** une formation supérieure du même type que le cégep ou l'université.

# L'INSCRIPTION AU CONCOURS

## Processus

### Comment m'inscrire au Concours ?

1. Déterminez si vous êtes admissible au Concours. Toute candidature soumise comportant une **fausse déclaration** sera automatiquement rejetée du Concours.
-  Consultez le [Guide d'instructions](#) pour plus de détails sur les critères d'admissibilité.
2. Inscrivez-vous sur la plateforme du Concours : [bourses.boursesqma.com](https://bourses.boursesqma.com)
3. Complétez votre profil. Lisez attentivement les consentements et déclarations. Les déclarations correspondent aux critères d'admissibilité au Concours.
4. Effectuez votre choix de formation et de centre de formation parmi la liste proposée (1 seul choix possible) dans la section « Concours de bourses d'excellence ».
  - a. Si vous souhaitez modifier votre choix de formation, cliquez sur l'icône de la corbeille en haut de l'onglet, puis validez. Vous pouvez alors recommencer votre demande avec le choix de la formation.
5. Complétez les sections obligatoires à l'aide de vos documents. Aucun document ne sera accepté par courriel.

### À quel moment le Concours ouvre-t-il et ferme-t-il ?

Le Concours sera ouvert du mercredi 16 septembre 2026, dès 12h00 (midi, heure du Québec). Il fermera le mercredi 28 octobre 2026, 23h59 (heure du Québec). Tout document ou renseignement soumis après l'échéance ne sera pas considéré.

Seuls les résultats à un test de langue pourront être ajoutés à la candidature, pour les personnes ayant déclaré passer un test de langue reconnu. Ces résultats doivent être déposés au plus tard le vendredi 20 novembre 2026, 23h59 (heure du Québec).

-  Consultez la section [Test de langue](#) pour plus de détails.

Les demandes **complètes** en doublon seront rejetées (toutes les candidatures complètes en provenance d'une même personne). Si vous avez ouvert deux demandes, dont l'une est demeurée incomplète, votre candidature complète sera conservée.

## **Est-ce que je peux ajouter des documents à ma demande une fois que la date de fin est passée ?**

Non, aucune correction ou modification n'est possible une fois le Concours clôturé. La seule exception concerne les résultats de test de langue pour les personnes ayant déclaré passer un test de langue reconnu. Il est possible de les déposer jusqu'au vendredi 20 novembre 2026, 23h59 (heure du Québec).

 Consultez la section [Test de langue](#) pour plus de détails.

## **Admissibilité**

### **J'aurai 18 ans seulement après le 28 octobre 2026, puis-je m'inscrire ?**

Vous devez avoir minimum 18 ans au moment d'envoyer votre candidature.

### **Est-ce que les binationaux (nationalité française + autre) sont éligibles ?**

Les personnes ayant la nationalité française ne peuvent pas participer au concours de bourses d'excellence puisqu'ils ou elles bénéficient déjà d'une exemption des droits de scolarité, grâce à l'entente France-Québec. Les personnes de nationalité canadienne ne sont également pas éligibles au concours.

### **Est-ce que je peux envisager le projet avec ma famille ?**

Oui, votre famille peut vous accompagner dans le projet. Toutefois, notez que les conjoint-e-s ne sont plus admissibles au permis de travail ouvert pour accompagnateur, et ce depuis le 19 mars 2024. D'autres options sont toutefois envisageables, comme le fait d'accompagner grâce au statut de visiteur, de travailleur ou d'étudiant. Vos enfants pourront aussi fréquenter la garderie ou l'école selon leurs âges.

Évaluez bien les possibilités avant de postuler au concours. En effet, le montant de la bourse ne sera pas augmenté si vous venez en famille. De plus, pour les démarches d'immigration, il vous faudra prouver une capacité financière plus grande selon votre situation familiale.

Il faut aussi considérer l'installation de la famille : les places en garderie sont limitées au Québec et peuvent parfois être dispendieuses (45-60 CAD par jour). Les logements de plusieurs chambres peuvent aussi être

plus difficiles à trouver et plus coûteux. Le centre de formation professionnelle ne peut garantir une place dans une garderie ni un logement. Ces éléments sont donc à bien considérer, et un plan B est à envisager, par exemple d'entreprendre le projet seul-e, jusqu'à la diplomation.

## **Pourquoi les personnes de nationalité française, canadienne et celles en démarches de résidence permanente ne sont-elles pas admissibles au concours ?**

Les personnes faisant partie de ces catégories sont déjà exemptées des droits de scolarité. Le Concours vise les individus qui ne bénéficient pas déjà de cette exemption. De plus, les personnes canadiennes et résidentes permanentes peuvent être admissibles aux prêts et bourses du gouvernement du Québec pour des études à temps plein.

 [Prêts et bourses pour les études à temps plein | Gouvernement du Québec](#)

## **Pourquoi dois-je déclarer avoir la capacité financière requise ?**

La capacité financière est cruciale pour la réussite du projet. Les autorités d'immigration du  [Québec \(MIFI\)](#) et du  [Canada \(IRCC\)](#) analyseront les preuves officielles de capacité financière lors du traitement des demandes de documents d'immigration.

La déclaration de la capacité financière permet d'évaluer votre capacité à subvenir à vos besoins, une fois au Québec. Si vous recevez une bourse d'excellence, vous devez prouver que vous détenez un total de 24 617 CAD pour une année d'études, vous permettant de subvenir à vos besoins. La bourse d'excellence peut couvrir cette partie pour, au maximum, environ 14 000 CAD par année. C'est pourquoi vous devez compenser ce montant à hauteur de 10 617 CAD.

Si votre demande n'a pas été sélectionné pour une bourse d'excellence, mais que vous vous qualifiez à une exemption des droits de scolarité seule, une capacité financière de 24 617 CAD au minimum est requise, puisque vous devez prouver avoir les fonds suffisants pour vos frais de subsistance, sans bénéficier de la bourse d'excellence.

Selon votre structure familiale (par exemple, si votre conjoint-e et/ou vos enfants vous accompagnent), vous devrez prouver un montant plus grand de capacité financière. Le défaut de prouver un montant suffisant à l'immigration pourrait résulter en un refus de votre permis d'études.

La **déclaration honnête** de cette capacité financière à votre inscription au Concours est donc primordiale, car les impacts peuvent être significatifs sur vos futures demandes (par exemple, un refus de permis d'études), si vous déclarez une capacité financière que vous ne détenez pas en réalité. Dans l'éventualité où vous ne répondez pas aux critères liés à la capacité financière, **votre bourse peut être annulée**.

## **Dans les Concours précédents, la capacité financière à déclarer était de 3 000 CAD pour postuler à la bourse d'excellence. Pourquoi, cette année, je dois déclarer 10 617 CAD minimum?**

Le 1er janvier 2026, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) a ajusté significativement les montants requis pour la capacité financière. Ces montants doivent être prouvés lors de vos démarches d'immigration pour études, donc pour le certificat d'acceptation du Québec (CAQ) de même que pour le permis d'études.

Voici les montants, en dollars canadiens, dont vous devez disposer pour vos démarches d'immigration depuis le 1er janvier 2026 :

| <b>Nombre de personnes</b> | <b>Montant des ressources financières pour couvrir les besoins essentiels pour une année</b> |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                          | 24 617 CAD                                                                                   |
| 2                          | 34 814 CAD                                                                                   |
| 3                          | 42 638 CAD                                                                                   |
| 4                          | 49 234 CAD                                                                                   |
| 5                          | 55 045 CAD                                                                                   |
| 6                          | 60 299 CAD                                                                                   |

Il s'agit d'une augmentation d'environ 10 000 CAD par année (pour 1 adulte), comparativement aux années précédentes. Ainsi, la déclaration de capacité financière a dû être révisée à la hausse, faute de quoi les récipiendaires d'une bourse d'excellence pourraient risquer de ne pas réussir leurs démarches d'immigration.

Notez que ces montants pourraient augmenter davantage dès le 1er janvier 2027.

 [Coût du séjour d'études au Québec | Gouvernement du Québec](#)

## Informations et documents à soumettre

---

### Général

#### Que signifie le « Nom d'affichage » lorsque je remplis mon profil?

Le nom d'affichage est le nom qui apparaîtra au haut de votre candidature. Ce nom est pour votre propre utilisation, il ne sera pas diffusé aux centres de formation lors des prochaines étapes de votre candidature.

#### Doit-on traduire les documents ? Si oui, quelles sont les langues autorisées ?

Les documents doivent être en français ou en anglais. Si vous détenez des documents dans une autre langue que celles-ci, vous devez faire traduire vos documents par un-e traducteur-trice agréé-e.

Si vous êtes retenu-e comme récipiendaire, les documents traduits seront obligatoires pour votre admission et la poursuite des démarches d'immigration.

#### J'ai débuté le remplissage de mon dossier de candidature, mais je souhaite changer de choix de formation et/ou de centre de formation. Est-ce possible?

Oui, il est possible de changer de choix de formation / centre de formation, une fois qu'un premier choix a été effectué. Pour ce faire, il faut supprimer le premier choix, en utilisant le symbole de la poubelle.

Vous aurez alors la possibilité de sélectionner un nouveau choix, dans la section Concours de bourses.

Attention : la suppression du choix supprime également tous les documents et informations qui ont été fournies pour ce choix. Lors de la sélection d'un nouveau choix, vous devrez alors recommencer le remplissage de votre dossier, donc soumettre de nouveau vos documents et informations.

### Section Documents d'identité

*Vous devez déposer 2 documents :*

- 1. Votre acte de naissance ;*
- 2. La page d'identification de votre passeport valide ou votre carte nationale d'identité.*

## **Mon passeport est expiré ou en cours de renouvellement, puis-je m'inscrire ?**

Oui, vous pouvez vous inscrire. Si vous êtes récipiendaire de la bourse, nous vous suggérerons de faire renouveler votre passeport, car un passeport à jour sera nécessaire pour les démarches d'immigration.

## **Section Formulaire de candidature**

### **Je n'ai pas assez d'espace pour écrire tout ce que je veux dans les parties du formulaire de candidature, que faire?**

Un nombre de caractères maximal peut être établi par partie du formulaire. Si vous dépassez ce maximum, vous ne pourrez enregistrer la partie. Vous devez donc vous limiter au maximum établi.

Un minimum de caractères peut aussi être établi dans certaines parties du formulaire. Une partie ne respectant pas ce minimum ne pourra pas être enregistrée.

### **Je n'ai pas d'expérience professionnelle. Cette partie du formulaire est-elle obligatoire?**

Cette partie est facultative. Si vous n'avez aucune expérience professionnelle, vous pouvez laisser la section vide.

Si vous avez une seule expérience professionnelle, remplissez seulement une des deux cases.

Un maximum de 2 cases est permis, donc un maximum de 2 expériences professionnelles.

### **J'ai rempli le formulaire de candidature en PDF. Où puis-je le déposer dans ma demande?**

Cette section est entièrement en ligne. Aucun autre format n'est accepté. Si vous avez rempli un document PDF, vous ne pourrez le déposer à votre dossier. Chaque partie du formulaire de candidature doit être remplie directement dans la plateforme pour compléter la section.

### **Je n'arrive pas à sauvegarder la section *Formulaire de candidature*, que faire?**

Vérifiez d'abord si un message d'erreur s'affiche sur une ou plusieurs partie-s du formulaire.

Chaque partie doit être remplie de façon conforme. Des parties peuvent nécessiter un nombre minimal et/ou maximal de caractères.

## Section Documents scolaires

*Veillez déposer, dans les catégories correspondantes, vos diplômes et relevés de notes. Au moins une catégorie doit être complétée : études secondaires générales, professionnelles et/ou études supérieures. Il n'est pas obligatoire de remplir les trois catégories. Incluez les niveaux réussis seulement.*

*Chaque diplôme et ses relevés de notes associés doivent être fusionnés en un seul PDF et déposé dans la catégorie correspondante.*

*Si vous n'avez obtenu aucun diplôme, veuillez déposer seulement les relevés de notes que vous détenez.*

*Notez la description du document (ex. Diplôme d'études secondaires) dans le champ fourni.*

## Quelles sont les conditions d'admission dans les programmes d'études affichés dans le cadre du Concours ?

La majorité des formations demandent un niveau minimal équivalent au **secondaire 4**, au Québec. Ce niveau est souvent comparable à un niveau de seconde réussie.

Si vous détenez un niveau de secondaire 3, vous pourriez avoir accès à certaines formations seulement. Ce niveau est souvent comparable à un niveau de troisième réussie ou au Brevet d'études du premier cycle (BEPC) dans certains pays.

Pour le Concours 2026-2027, seules ces formations sont accessibles avec un niveau maximal de secondaire 3 :

- Boucherie de détail ;
- Briquetage-maçonnerie ;
- Conduite de machines de traitement du minerai ;
- Extraction de minerai ;
- Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés ;
- Pêche professionnelle ;
- Service de la restauration ;
- Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux.

En anglais, seule la formation *Masonry : Bricklaying* (Briquetage-maçonnerie) est offerte pour les personnes candidates détenant un niveau d'études maximal de secondaire 3.

La formation *Santé, assistance et soins infirmiers*, ou *Health, Assistance and Nursing*, sa version anglophone, demande un niveau minimal de secondaire 5 (équivalent de la première réussie) afin d'y être admissible. Pour ce programme, vos études secondaires doivent aussi avoir été effectuées en français ou en anglais.

Si vous avez des diplômes d'études supérieures, vous êtes normalement admissibles à toutes les formations professionnelles.

Vous trouverez les préalables académiques pour chaque programme dans la plateforme d'inscription, lorsque vous effectuerez votre choix.

## Quels types de documents scolaires sont acceptés ?

Vous devez fournir vos diplômes et relevés de notes associés de vos études depuis l'école secondaire. Les formations professionnelles requièrent un niveau minimal de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire au Québec, ce qui correspond normalement à la troisième, seconde ou première réussie dans d'autres systèmes scolaires. Si vous disposez de documents scolaires pour des études autres que secondaire (ex. technique, collégial ou universitaire), vous pouvez aussi déposer vos diplômes et relevés de notes associés, dans les bonnes catégories.

Si, lors du dépôt de la candidature, vous êtes en train de compléter un niveau scolaire, déposez vos relevés de notes disponibles. Vous ne pourrez pas ajouter d'autres documents une fois le dépôt des candidatures terminé. Nous considérerons donc les documents scolaires des niveaux antérieurs en priorité, en plus du niveau en cours, mais non complété.

## Que faire si je n'ai plus mes diplômes ou mes relevés de notes ?

Il faudra en faire la demande auprès des écoles ou établissements scolaires fréquentés. Dans le cas contraire, l'établissement scolaire ne pourra pas évaluer votre admissibilité au programme d'études choisi et votre demande pourrait être refusé au concours.

## Dois-je prévoir d'avoir en main mes documents originaux lors de mon arrivée au Canada ?

Oui. Les documents scolaires originaux sont obligatoires à l'arrivée, vous devez les avoir en main. Si vous êtes récipiendaire de la bourse, le centre de formation professionnelle vous demandera de lui fournir vos documents originaux dès votre arrivée. Un défaut de présenter ses documents originaux lors de votre arrivée

pourrait retarder votre entrée en formation, voire mener à un refus d'admission et une annulation de la bourse d'excellence et/ou du quota d'exemption.

## Section Niveau de langue

### Est-ce qu'il est obligatoire de prouver son niveau de français ?

Oui, si la formation est offerte en français ou si vous postulez pour la formation *Health, assistance and Nursing*. Pour prouver votre niveau de français, vous devez fournir un des documents suivants :

- Un résultat à un test de français reconnu (TFL, TFI, TEF, TEFAQ, Bright Language FIVE STARS, TCF-France, TCF-Canada ou TCF-Québec) datant de moins de 2 ans, démontrant la note de B2 et plus, pour chacune des 4 compétences évaluées ;
- Un diplôme (ou attestation de réussite) et relevé de notes d'études supérieures délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur de votre pays et/ou une Université, d'une durée minimale de 3 ans, fait entièrement en français ;
- Un diplôme (ou attestation de réussite) délivré par le ministère de l'Éducation de la France ou de la Belgique francophone.

### Si j'effectue des études en anglais, dois-je aussi prouver mon niveau d'anglais ?

Oui, au moyen des documents suivants :

- Un résultat à un test d'anglais reconnu (TOEFL iBT, IELTS) datant de moins de 2 ans, démontrant la note de B2 et plus, pour chacune des 4 compétences évaluées ;
- Un diplôme (ou attestation de réussite) et relevé de notes d'études supérieures délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur de votre pays et/ou une Université, d'une durée minimale de 3 ans, fait entièrement en anglais.

### J'habite dans un pays dont une des langues officielles est le français, je parle français depuis ma naissance, dois-je prouver mon niveau de français ?

Oui, il est obligatoire de prouver son niveau de **français** pour toutes les formations offertes en français, de même que pour la formation offerte en anglais *Health, assistance and Nursing*.

Si vous souhaitez effectuer une formation en **anglais**, vous devez également fournir la preuve de niveau d'anglais.

## Je n'ai pas le temps de passer de test de langue avant la clôture des inscriptions au Concours. Que faire ?

Une preuve de niveau de français est obligatoire pour toutes les formations offertes en français ou pour la formation *Health, assistance and Nursing*. Si vous ne disposez d'aucun des documents demandés pour prouver votre niveau de français, vous pouvez **déclarer** vous inscrire à un test de langue reconnu (TFL, TFI, TEF, TEFAQ, Bright Language FIVE STARS, TCF-France, TCF-Canada ou TCF-Québec).

La section « Niveau de langue » sera considérée comme complète grâce à la déclaration de passation d'un test de langue. Lorsque toutes les autres sections seront finalisées, vous serez alors en mesure d'envoyer votre demande pour le Concours.

Le résultat au test de langue doit toutefois être déposé à votre demande au plus tard le vendredi 20 novembre 2026, 23h59 (heure du Québec).

La demande ne pourra pas être envoyée sans une preuve admissible de niveau de français ou d'anglais (selon la langue d'enseignement) ou une déclaration de passation d'un test de langue reconnu.

Toute demande ne comportant aucune preuve de niveau de langue après le vendredi 20 novembre 2026, 23h59 (heure du Québec, HNE) sera automatiquement retirée, puisque considérée comme incomplète.

🔗 Référez-vous à la question [Comment déposer mes résultats de test de langue dans ma demande ?](#)

## Comment s'inscrire au TFL ?

Pour vous inscrire au TFL, suivez les étapes suivantes :

1. Consultez les informations sur le test sur la page [Test de français en ligne \(TFL\) - Quebec Metiers d'avenir](#) ;
2. Au bas de la page, cliquez sur le bouton « Accéder au test de langue (TFL) » ;
3. Créez un compte monTFL pour vous inscrire :
  - a. Si vous souhaitez utiliser la même adresse courriel que celle pour votre candidature du Concours, vous pouvez vous connecter avec les mêmes identifiants (courriel et mot de passe) ;
4. Remplissez d'abord toutes les informations requises dans monTFL ;
5. Lisez attentivement les termes et conditions ;
6. Complétez le paiement ;
7. Une fois les étapes d'inscription complétées, vous recevrez un courriel dans un délai de 2 à 5 jours ouvrables (lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés au Québec) vous proposant plusieurs plages horaires pour les épreuves orales et écrites ;

8. Confirmez votre choix en répondant clairement au courriel de l'examineur-trice ;
9. Une fois le test complété, l'attestation sera disponible directement dans votre compte monTFL. Téléchargez-la. Toutes les épreuves du test doivent être complétées pour obtenir l'attestation.
10. Déposez l'attestation dans votre candidature au Concours au plus tard le vendredi 20 novembre 2026, 23h59 (heure du Québec, HNE). Consultez la question suivante pour plus d'informations sur le dépôt du résultat.

## Comment déposer mes résultats de test de langue dans ma demande ?

Si vous n'avez pas encore complété la section « Niveau de langue », vous pouvez simplement déposer votre résultat à votre test de langue, à l'endroit approprié.

Si toutefois vous avez complété la section en déclarant passer un test de langue, et que toutes les autres sections de la demande sont complétées, vous devez alors **envoyer** votre candidature.

Une fois votre candidature envoyée (avant le mercredi 28 octobre 2026, 23h59, heure de Québec), vous aurez accès à la section *Ajouter mes résultats de test de langue*.

Le résultat doit être soumis au plus tard le vendredi 20 novembre 2026, 23h59 (heure du Québec). Toute demande ne comportant aucun justificatif de niveau de langue après cette date sera automatiquement retirée, puisque considérée comme incomplète.

## Section Références

*Vous devrez téléverser au maximum deux formulaires de référence différents.*

*Le formulaire à remplir est téléchargeable ici : [Formulaire de référence](#)*

💡 Nous recommandons fortement d'utiliser la nouvelle version du formulaire de référence, téléchargeable ci-haut.

## Qui peut remplir les formulaires de référence ?

Les formulaires de référence doivent être remplis par des personnes qui vous côtoient dans votre milieu scolaire ou professionnel. Ces personnes connaissent vos qualités et sont en mesure de recommander votre candidature pour le Concours.

Les deux formulaires doivent être remplis par des personnes différentes. Elles ne peuvent pas être des membres de votre famille ou des amis proches. Si un membre de votre famille ou ami est aussi votre employeur, vous devez trouver une autre personne pour remplir le formulaire de référence.

## Section Prix et distinctions

*Soumettez les renseignements concernant les prix ou distinctions que vous avez déjà reçu auparavant.  
Téléversez les documents liés à ces prix ou distinctions.  
Un maximum de 2 prix et/ou distinctions sont autorisés.*

### La section est-elle facultative ?

Vous devez choisir l'une des options de cette section, soit « Ajouter un prix ou distinction » ou « Aucun prix ou distinction à ajouter ». Choisir une des deux options est obligatoire pour compléter la section. Le dépôt d'un prix et distinction est facultatif. Ainsi, le fait de n'avoir aucun prix ou distinction à ajouter n'empêche pas le dépôt de la candidature.

En sélectionnant « Ajouter un prix ou distinction », vous pourrez ajouter une copie du prix ou distinction reçu, jusqu'à un maximum de 2 documents. En ajoutant 1 ou 2 documents, la section « Prix et distinctions » sera alors considérée comme complète.

En sélectionnant « Aucun prix ou distinction à ajouter », la section « Prix et distinctions » sera alors considérée comme complète.

### Comment est notée cette section ?

La pondération est la suivante :

- **Aucun prix ni distinction** : 0 %
- **Un prix ou une distinction pertinent(e)** : 2,5 %
- **Deux prix ou distinctions pertinent(e)s** : 5 %

## DÉPÔT DE MA CANDIDATURE

---

### Je n'arrive pas à cliquer sur le bouton « Envoyer ma candidature ». Pourquoi?

Le bouton « Envoyer ma candidature » n'est accessible que si toutes les sections de votre candidature au Concours sont complètes. Révisez votre candidature, afin de vous assurer que toutes les sections ont été complétées.

Il est aussi possible que vous ne puissiez pas cliquer sur le bouton, car des informations sont manquantes dans votre Profil. Vous pourriez, par exemple, devoir compléter le processus de confirmation de votre adresse courriel.

### Que se passe-t-il après avoir déposé ma candidature?

Lorsque la candidature est déposée, vous recevrez un courriel de confirmation. Au besoin, vérifiez vos courriels indésirables.

Suite au dépôt, aucune modification du dossier ne sera possible, outre pour les informations du profil. Pour des fins d'équité, de prévention de fraude et pour respecter le calendrier des programmes, vous ne pourrez donc pas ajouter, supprimer ou remplacer un document, ni les renseignements fournis.

Seules les personnes ayant déclaré passer un test de langue pourront soumettre leur résultat, dans la section *Ajouter mes résultats de test de langue*.

Le résultat doit être soumis au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à 11 h 59 (heure du Québec, HNE). Toute demande ne comportant aucun justificatif de niveau de langue après cette date sera automatiquement retirée, puisque considérée comme incomplète. 🔗 Consultez la section [Niveau de langue](#) pour les détails.

Les candidatures complètes et conformes seront transmises à chaque centre de formation professionnelle, afin qu'ils puissent procéder à la présélection de leurs candidatures.

### Quand serai-je avisé-e si je suis présélectionné-e ?

Les personnes candidates ne sont avisées, pour le Concours 2026-2027, qu'à l'étape de la sélection finale. Aucune communication ne sera faite concernant la présélection d'une candidature.

## Quand serais-je avisé-e si je suis sélectionné-e ?

L'annonce officielle des récipiendaires est effectuée en deux tours. Les personnes retenues au tour 1 seront avisées par courriel le lundi 25 janvier 2027.

À compter de cette date, elles disposent d'un **délai de 30 jours** (soit jusqu'au mercredi 24 février 2027 inclusivement) pour :

- **confirmer leur acceptation de l'aide financière** (bourse et/ou exemption) ;
- **signer les engagements requis** ;
- **finaliser leur dossier d'accompagnement** avec *Québec métiers d'avenir*.

Les instructions détaillées des démarches à réaliser et les documents à compléter seront transmis dans le courriel d'annonce.

Les personnes retenues au tour 2 seront avisées le lundi 1er mars 2027. Elles devront suivre la **même procédure** et respecter le **même délai de 30 jours** (soit jusqu'au mercredi 31 mars 2027 inclusivement) pour répondre à l'annonce.

Une personne retenue qui ne respecte pas la procédure et/ou le délai se verra annuler l'attribution de la bourse et/ou de l'exemption des droits de scolarité.

 Consultez la section *Annonce des récipiendaires* du [Guide d'instructions](#).

## Serais-je avisé-e si je ne suis pas sélectionné-e ?

Oui. Les personnes non retenues à l'issue du processus de sélection au Concours seront avisées le 1er mars 2027, par courriel.

## Comment sont déterminés les récipiendaires ?

Après la période de dépôt des candidatures, les CFP procèdent à la présélection des personnes s'étant inscrites pour leur établissement. Ils présélectionnent un nombre maximal de candidatures, selon les critères établis, dont la vérification de l'admissibilité des personnes candidates et la validité des documents soumis.

 La présélection appartient entièrement aux centres de formation professionnelle. Aucune intervention du MEQ ni de Québec métiers d'avenir n'est effectuée à cette étape.

🔔 Pour des fins d'équité, de prévention de fraude et pour respecter le calendrier des programmes, il est impossible d'ajouter, supprimer ou remplacer un document, ni les renseignements fournis, une fois la candidature soumise, et ce jusqu'à l'annonce finale.

Toutes les candidatures présélectionnées sont ensuite soumises à la sélection finale. Celle-ci s'effectue par Québec métiers d'avenir, qui statuera sur l'attribution des récipiendaires.

À la sélection finale, une intelligence artificielle peut être utilisée pour permettre une évaluation qualitative des demandes. Québec métiers d'avenir peut aussi constituer un comité d'évaluation composé de personnes désignées, chargé d'analyser les candidatures présélectionnées et de les évaluer, dans le respect des normes du programme et des critères établis.

👏 Les résultats de la présélection et de la sélection finale sont finaux. Aucune décision relative à ces étapes ne pourra être contestée.

Les récipiendaires sont d'abord déterminés en fonction du budget en bourses d'excellence que le ministère de l'Éducation octroi (1 680 000 CAD pour le concours 2026-2027). Lorsque le budget en bourses est consommé, un certain nombre d'exemptions des droits de scolarité seules peuvent être octroyées aux personnes candidates méritantes ayant déclaré une capacité financière de 24 617 CAD ou plus.

## Quels sont les critères de présélection et de sélection finale?

Aux étapes de présélection par les centres de formation professionnelle et de sélection finale par Québec métiers d'avenir, des notes sont attribuées selon les mêmes critères, soit :

- Motivations et intérêts : 30 %
- Parcours académique : 30 %
- Prix et distinctions : 5 %
- Références : 15%
- Qualité globale de la demande : 20 %

## APRÈS LA SÉLECTION

---

### Que se passera-t-il si ma candidature est sélectionnée ?

Si votre candidature est sélectionnée, vous devrez :

- **confirmer votre acceptation de l'aide financière** (bourse et/ou exemption) ;
- **signer les engagements requis** ;
- **finaliser votre dossier d'accompagnement** avec *Québec métiers d'avenir*.

👉 Toute personne retenue qui ne répond pas au courriel, n'accepte pas l'aide financière (bourse d'excellence / exemption des droits de scolarité), ne signe pas les engagements requis et/ou ne respecte pas les délais et procédures verra son **aide financière annulée**.

Le dossier d'accompagnement avec *Québec métiers d'avenir* inclut l'ouverture d'un dossier sur la plateforme d'accompagnement et le dépôt des informations et des documents nécessaires pour la finalisation du dossier.

Les instructions détaillées seront transmises dans le courriel d'annonce.

Une fois l'acceptation confirmée, l'équipe de Québec métiers d'avenir vous accompagnera vers la réussite de vos démarches : admission, immigration et préparation de votre arrivée.

Tout d'abord, l'équipe fixera la date de début de formation, en fonction des disponibilités pour la formation choisie dans le CFP choisi, et des délais d'immigration. L'équipe se chargera de votre admission, afin de vous procurer votre lettre d'admission officielle.

Une fois cette lettre reçue, vous serez responsable de vos démarches d'immigration. L'équipe vous fournira les informations utiles pour ces démarches, notamment sur les documents à fournir avec la demande. Des suivis réguliers seront effectués et l'équipe sera disponible pour répondre à vos interrogations.

🔗 Consultez les questions suivantes pour en savoir plus :

- [Quel est le rôle du service d'accompagnement Québec métiers d'avenir \(QMA\) pour les récipiendaires?](#)
- [Quelles démarches d'immigration devrais-je prévoir dans le cadre de mon projet d'études?](#)

## À quel moment peut-on débiter une formation ?

Dans le cadre du Concours, si vous êtes sélectionné-e, vous devez débiter la formation entre le mois de janvier 2028 et le 31 décembre 2028. Dans le cas contraire, votre bourse et/ou votre exemption pourrait être annulée. L'équipe de Québec métiers d'avenir vous confirmera la date exacte de début de votre formation lors du traitement de votre dossier d'accompagnement.

## Quelles démarches d'immigration devrais-je prévoir dans le cadre de mon projet d'études?

Avant d'arriver au Québec pour suivre une formation professionnelle au Québec comme élève international, vous devez suivre les deux procédures d'immigration suivantes :

**Étape 1 :** Demander et obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, délivré par le gouvernement du Québec ;

**Étape 2 :** Demander et obtenir un permis d'études, délivré par le gouvernement du Canada.

Pour demander ces documents, vous devrez d'abord recevoir une lettre d'admission dans un centre de formation professionnelle du Québec. L'équipe d'accompagnement de Québec métiers d'avenir se chargera de cette étape d'admission pour vous, en fonction du choix d'offre de formation que vous avez effectué dans le cadre du Concours et des délais d'immigration. La date de début de la formation sera établie en fonction des délais estimés pour vos démarches d'immigration.

 Consultez le site du Gouvernement du Québec pour davantage de détails sur les étapes à suivre : [Autorisations requises pour étudier au Québec en tant que ressortissant étranger](#)

## Quels documents devrais-je fournir pour prouver ma capacité financière à l'immigration, si je suis sélectionné-e?

Les documents autorisés pour démontrer votre capacité financière sont des relevés bancaires récents ou une lettre de la banque attestation des avoirs. À noter qu'il est possible de faire appel à un ou deux garants maximums. Ces garants peuvent, ou non, avoir un lien familial avec vous.

Si vous êtes sélectionné-e, notre équipe vous fournira les informations requises pour connaître les différentes étapes de vos démarches d'immigration, ainsi que les détails sur les documents de capacité financière admissibles à présenter dans vos demandes.

## Quel est le rôle du service d'accompagnement Québec métiers d'avenir (QMA) pour les récipiendaires?

Si vous devenez récipiendaire, QMA vous accompagnera notamment pour :

- vous expliquer les étapes à suivre (admission, démarches d'immigration, préparation à l'arrivée) ;
- vous diriger vers les bonnes ressources officielles pour vos démarches d'immigration ;
- vous rappeler les actions importantes à faire et les délais à respecter ;
- répondre à vos questions de compréhension en lien avec votre projet et les informations reçues.

Un soutien particulier vous sera offert si vous faites face à des difficultés, retards ou refus durant vos démarches d'immigration. Vous pourriez notamment être dirigé-e vers une rencontre de conseils en immigration, avec une de nos conseillères réglementées en immigration pour les étudiants étrangers (CRIÉE). Cette rencontre, proposée au tarif de 119 \$CAD, est facultative.

Hors de cette rencontre de conseils en immigration, l'équipe d'accompagnement QMA peut :

- vous fournir les liens utiles et fiables pour vous aider à concrétiser votre projet ;
- vous guider pour répondre à vos questions de compréhension en matière d'immigration ;
- répondre à vos questions concernant les modalités de la bourse / de l'exemption ;
- appliquer les règles de la bourse / de l'exemption concernant les reports et les dates limites.

Consultez les informations détaillées sur le concours de bourses d'excellence :

 [Bourses d'excellence – Formez votre avenir](#)

 Toute demande incomplète, illisible, non conforme ou frauduleuse peut être rejetée à toute étape du processus.

Les dates et procédures peuvent être sujettes à changement.

 Tous les documents doivent être déposés via la plateforme, aucun document ne sera accepté par courriel.